



? Téléexpertise

DEMANDER UNE TELEEXPERTISE

1

Connectez-vous à MonSisra.

Si vous avez l'application bureau, vérifiez en survolant le symbole  en haut à droite que la version soit au moins la 2023.05.02, sinon [cliquez ici](#) pour la télécharger. Si vous êtes sur smartphone, vérifiez que dans le menu en bas à gauche vous avez au moins la version 2023.11.07, sinon allez dans le store pour la télécharger

2

Cliquez sur  puis sur 

Tapez nom et prénom de l'expert dans la barre de recherche à gauche. Cliquez sur son nom puis sur 



En fonction du choix de l'expert, vous pouvez être amené à rechercher le patient dans l'annuaire régional, puis saisir son numéro de sécurité sociale et votre numéro de facturation (numéro AMELI si vous êtes en libéral, FINESS/code spécialité en établissement)



3

La téléexpertise est initiée par le rappel des éléments demandés par l'expert. A vous ensuite de rédiger le message, ajouter des pièces-jointes, ...

Lorsque l'expert estime que la téléexpertise est terminée, il la « finalise » via un bouton dédié. Vous recevrez la « Synthèse de la conversation » qui fait office de compte rendu de l'acte.



4

Vous pouvez télécharger au format Excel les données de facturation des téléexpertises finalisées. Pour cela cliquez sur « MonPortail », « Téléexpertise » et « Exporter mon activité »..



 **En savoir plus sur la cotation des actes**



Besoin d'aide ?
Contactez-nous sur www.sante-ara.fr/contact

